

- Titre 4 (produit financier, intérêts de retard et amendes): + 840,37 millions EUR
 - Titre 6 (recettes, contributions et restitutions liées aux politiques de l'Union):
+ 39,51 millions EUR
- b) d'une sous-exécution dans la partie "dépenses" du budget (- 100,75 millions EUR), dont notamment:
- crédits autorisés au titre du budget 2025
(Commission et autres institutions): - 111,37 millions EUR
 - annulation de crédits reportés des exercices antérieurs
(Commission et autres institutions): - 137,03 millions EUR
 - variations du taux de change sur les dépenses: + 147,64 millions EUR

La budgétisation de cet excédent diminuera d'autant la contribution globale des États membres au financement du budget de l'UE en 2026.

II. CONCLUSION

Le 16 juin 2026, le Conseil a adopté sa position sur le PBR n° 1 au budget général 2026, comme indiqué à l'annexe technique figurant à l'addendum 1 du présent exposé des motifs.
